



Convention de la Société Civile Ivoirienne

CONTRIBUTION DE LA CONVENTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE IVOIRIENNE A LA MEDIATION DE L'UNION AFRICAINE

La Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI), composée de structures issues des confessions religieuses, des organisations professionnelles, des syndicats et des ONG, voudrait s'inscrire dans l'esprit des résolutions 1633 (2005), 1721 (2006) et 1880 (2009) du Conseil de Sécurité de l'ONU demandant l'implication de la société civile dans la recherche de solution à la crise ivoirienne.

Elle voudrait soutenir la médiation africaine conduite par le Panel des chefs d'Etats en appelant leur attention sur les contradictions majeures relevées dans cette crise et des solutions possibles envisageables pour sortir de l'impasse post électorale.

I - LES CONTRADICTIONS MAJEURES QUE LES DIFFERENTS ACCORDS DE PAIX N'ONT PAS RESOLUES ET QUI ONT CONDUIT A L'IMPASSE POST ELECTORALE ACTUELLE

La crise ivoirienne, et de manière particulière, le processus électoral se sont caractérisés par des contradictions majeures que les différents accords de paix n'ont pas résolues ; ce qui a conduit à l'impasse post électorale actuelle :

- 1-La partition du pays matérialisée par la coexistence de deux armées prêtes à s'affronter et de deux administrations parallèles.
- 2-Le recours abusif à des clauses politiques et à l'article 48 de la constitution pour obtenir des accords de paix d'application difficile.
- 3-L'existence de profondes divergences entre les signataires des différents accords de paix quant à leur interprétation et leur application.
- 4-La non implication de la société civile nationale dans les négociations relatives à la sortie de crise.
- 5-La paix apparente basée sur des arrangements politiques superficiels.
- 6-La composition essentiellement politique de la Commission Electorale Indépendante (CEI) et le comportement partisan des membres du Conseil Constitutionnel qui ont affecté la crédibilité de ces deux institutions, dont les actes sont la cause immédiate de l'impasse post électorale actuelle.
- 7-Le bicéphalisme au sommet de l'Etat qui découle des contradictions précédentes et qui expose le pays à la guerre civile.
- 8- La problématique de la guerre pour sortir de la crise ; ce qui, dans le meilleur des cas, instaurera l'ordre sans la paix ni la réconciliation.
- 9-L'illusion d'aboutir à des résultats incontestables à l'issue d'un processus de sortie de crise géré de manière polémique.

II – PROPOSITIONS DE LA CSCI

2-1- Sur le bicéphalisme au sommet de l'Etat

Depuis septembre 2008, la CSCI conduit une mission d'observation électorale de long terme sur l'ensemble du territoire national. Pour l'élection présidentielle, elle a déployé 1100 observateurs au premier ainsi qu'au second tour qui ont couvert 38% des bureaux de vote.

Le rapport final de cette mission révèle que l'organisation du scrutin présidentiel a comporté quelques irrégularités observées sur l'ensemble du territoire national, avec une concentration plus forte au Nord, à l'Ouest et au Centre ouest. Toutefois, la qualité du scrutin est globalement satisfaisante ; ce qui confirme les résultats de la CEI certifiés par l'ONUCI.

Le principe de certification internationale lui-même avait été déjà accepté par les différents protagonistes, signataires de l'Accord de Pretoria et confirmé par l'Accord Politique de Ouagadougou (APO).

Par voie de conséquence, la solution du bicéphalisme au sommet de l'Etat devrait être fondée sur les données ci-dessus.

2-2- Sur la consolidation de la paix.

1-Création d'un Haut Conseil de la République présidé par les anciens Chefs d'Etat et ayant pour mission de restaurer la cohésion nationale et contribuer au retour d'une paix durable.

2-Nomination d'un Chef de Gouvernement pouvant faciliter le rapprochement entre les deux camps.

3-Nominations d'un Ministre de la Défense et d'un Chef d'Etat Major capables de faciliter et d'accélérer la réunification des deux armées, le désarmement des ex rebelles et le démantèlement des milices.

4-Engagement du Président de la République de désarmer effectivement les ex-rebelles et de démanteler les milices avant la fin du premier semestre 2011.

5- Implication de la société civile dans les futures négociations ou actes de consolidation de la paix.

6- Restructuration de la CEI avec une participation majoritaire de la société civile et du Conseil Constitutionnel avant les prochaines élections (législatives, municipales et régionales).

7- Création d'une Commission indépendante « Vérité, Justice et Réconciliation » composée des organisations de la société civile, des confessions religieuses et de la chefferie traditionnelle, acceptée par l'ensemble de la classe politique et qui devra rendre son rapport avant fin décembre 2011.

La CSCI fait confiance à l'Union Africaine pour qu'à l'issue de sa médiation, la Côte d'Ivoire retrouve le chemin de la paix et de sa stabilité d'antan.

Fait Abidjan, le lundi 07 février 2011
Pour la CSCI, le Coordonnateur National

Dr NGOUAN Patrick